

**COMMUNE DE LOUVRES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU VENDREDI 4 AVRIL 2008**

L'an deux mille huit, le quatre du mois d'avril, à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy MESSAGER, Maire.

**Etaient présents** : M. Guy MESSAGER, Maire, Mme Renée DANILO, M. Eddy THOREAU, Mme Françoise EMERY, M. Jean-Pierre FARNAULT, Mme Naïma VOISIN, M. Jean-Marie FOSSIER, Mme Patricia HAUPAS, M. Dominique PONSART, Maires-Adjoints.  
MM. Jean-Claude LECOINTE, Alain CLAUDE, Mme Simone JOUGLARD, M. Jean-Claude POTIN, Mme Françoise COLLOMB, M. Frédéric NAVAS (*absent pour le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour*), Mmes Nathalie CAILLARD, Nathalie PRIEUR, M. Nicolas DUCROCQ, Mme Sarmela SABARATNAM, MM. Julien COURY, Nicolas PASTUR, Tony SAVIN, Melle Marion RAHALI (*absente pour le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour*), Mme Nathalie CARRIER, M. Abdenour CHIBANE, Mme Brigitte BOSSU, M. Michel WAGNEZ.

**Absents excusés et représentés** :

Mme Magali JOUBERT (procuration à Mme EMERY),  
Mme Samira SAOULI (procuration à M. Guy MESSAGER).

M. Tony SAVIN a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

-----

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, **à l'unanimité des suffrages**,

-----

**1) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE TRAVAIL**

M. Guy MESSAGER, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées chargées d'étudier les questions qui seront ensuite soumises au Conseil,

Considérant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, **à l'unanimité des suffrages**,

**DECIDE :**

**→ d'arrêter à huit le nombre de commissions** qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :

- 1 - COMMISSION PETITE ENFANCE – ENFANCE - SCOLAIRE
- 2 - COMMISSION TRAVAUX – URBANISME - LOGEMENT
- 3 - COMMISSION ACTION SOCIALE – SENIORS – VIE ASSOCIATIVE - PREVENTION ET SECURITE
- 4 - COMMISSION JEUNESSE ET SPORT
- 5 - COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE – ANIMATION LOCALE
- 6 - COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENVIRONNEMENT
- 7 - COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – INTERCOMMUNALITE
- 8 - COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION – DEMOCRATIE LOCALE – NOUVELLES TECHNOLOGIES.

→ de désigner ainsi qu'il suit les membres des commissions de travail :

#### 1) COMMISSION PETITE ENFANCE – ENFANCE - SCOLAIRE

Adjoint délégué : **Naima VOISIN**  
Membres :  
1) Samira SAOULI ..... par 27 voix sur 27 votants  
2) Simone JOUGLARD ..... par 27 voix sur 27 votants  
3) Magali JOUBERT ..... par 27 voix sur 27 votants  
4) Sarmela SABARATNAM ..... par 27 voix sur 27 votants  
5) Françoise COLLOMB ..... par 27 voix sur 27 votants  
6) Nathalie CARRIER ..... par 27 voix sur 27 votants

---

#### 2) COMMISSION TRAVAUX – URBANISME - LOGEMENT

Adjoint délégué : **Jean-Marie FOSSIER**  
Membres :  
1) Frédéric NAVAS ..... par 27 voix sur 27 votants  
2) Sarmela SABARATNAM ..... par 27 voix sur 27 votants  
3) Nathalie PRIEUR ..... par 27 voix sur 27 votants  
4) Nicolas DUCROCQ ..... par 27 voix sur 27 votants  
5) Nathalie CAILLARD ..... par 27 voix sur 27 votants  
6) Michel WAGNEZ ..... par 24 voix sur 27 votants  
M. Abdenour CHIBANE obtient 3 voix (n'est pas élu)

---

#### 3) COMMISSION ACTION SOCIALE – SENIORS – VIE ASSOCIATIVE - PREVENTION ET SECURITE

Adjoint délégué : **Eddy THOREAU**  
1) Samira SAOULI ..... par 27 voix sur 27 votants  
2) Marion RAHALI ..... par 27 voix sur 27 votants  
3) Simone JOUGLARD ..... par 27 voix sur 27 votants  
4) Nicolas PASTUR ..... par 27 voix sur 27 votants  
5) Alain CLAUDE ..... par 27 voix sur 27 votants  
6) Brigitte BOSSU ..... par 27 voix sur 27 votants

---

#### 4) COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

Adjoint délégué : **Patricia HAUPAS**  
Membres :  
1) Julien COURY ..... par 27 voix sur 27 votants  
2) Jean Claude LECOINTE ..... par 27 voix sur 27 votants  
3) Marion RAHALI ..... par 27 voix sur 27 votants  
4) Nicolas DUCROCQ ..... par 27 voix sur 27 votants  
5) Nathalie CAILLARD ..... par 27 voix sur 27 votants  
6) Françoise COLLOMB ..... par 27 voix sur 27 votants  
7) Abdenour CHIBANE ..... par 27 voix sur 27 votants

#### 5) COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE – ANIMATION LOCALE

Adjoint délégué : **Françoise EMERY**  
Membres :  
1) Magali JOUBERT ..... par 27 voix sur 27 votants  
2) Jean Claude POTIN ..... par 27 voix sur 27 votants  
3) Jean Claude LECOINTE ..... par 27 voix sur 27 votants  
4) Nathalie CAILLARD ..... par 27 voix sur 27 votants  
5) Françoise COLLOMB ..... par 27 voix sur 27 votants  
6) Nathalie CARRIER ..... par 27 voix sur 27 votants

---

#### 6) COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENVIRONNEMENT

Adjoint délégué : **Jean-Pierre FARNAULT**  
Membres :  
1) Julien COURY ..... par 27 voix sur 27 votants  
2) Nathalie PRIEUR ..... par 27 voix sur 27 votants  
3) Tony SAVIN ..... par 27 voix sur 27 votants  
4) Alain CLAUDE ..... par 27 voix sur 27 votants  
5) Jean Claude POTIN ..... par 27 voix sur 27 votants  
6) Abdenour CHIBANE ..... par 27 voix sur 27 votants

---

## 7) COMMISSION FINANCES – PERSONNEL - INTERCOMMUNALITE

Adjoint délégué: **Renée DANILO**

Membres :

- 1) Tony SAVIN ..... par 27 voix sur 27 votants
- 2) Nathalie PRIEUR ..... par 27 voix sur 27 votants
- 3) Nicolas PASTUR..... par 27 voix sur 27 votants
- 4) Magali JOUBERT..... par 27 voix sur 27 votants
- 5) Jean Claude LECOINTE ..... par 27 voix sur 27 votants
- 6) Michel WAGNEZ ..... par 27 voix sur 27 votants

---

## 8) COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION – DEMOCRATIE LOCALE – NOUVELLES TECHNOLOGIES

Adjoint délégué : **Dominique PONSART**

Membres :

- 1) Frédéric NAVAS ..... par 27 voix sur 27 votants
- 2) Alain CLAUDE ..... par 27 voix sur 27 votants
- 3) Nicolas PASTUR..... par 27 voix sur 27 votants
- 4) Tony SAVIN..... par 27 voix sur 27 votants
- 5) Nicolas DUCROCQ..... par 27 voix sur 27 votants
- 6) Brigitte BOSSU ..... par 27 voix sur 27 votants

---

## **2) ELECTION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS PERMANENTES ET COMMISSIONS LEGALES**

**Rapporteur :** *Guy MESSAGER*

**Arrivée en séance de Melle Marion RAHALI et M. Frédéric NAVAS.**

<b>DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)</b>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-33,

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux, M. le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection de 4 délégués au sein de la Commission Administrative du **Centre Communal d'Action Sociale**.

Le Conseil Municipal,  
après un vote à bulletin secret,  
par 29 voix sur 29 votants

**DESIGNE :**

- 1) Eddy THOREAU
- 2) Simone JOUGLARD
- 3) Alain Claude
- 4) Brigitte BOSSU

en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Administrative du **Centre Communal d'Action Sociale**.

<b>DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE</b>
---

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements.

Le Conseil Municipal,  
Après un vote à bulletin secret,  
par 29 voix sur 29 votants

## DESIGNE :

**Membres titulaires** : 1) Guy MESSAGER  
2) Renée DANILO  
3) Jean-Claude LECOINTE  
4) Patricia HAUPAS  
5) Michel WAGNEZ

**Membres suppléants** 1) Dominique PONSART  
2) Jean-Marie FOSSIER  
3) Jean-Pierre FARNAULT  
4) Françoise EMERY  
5) Brigitte BOSSU

en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire

### CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la composition de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Le Conseil Municipal,  
Après un vote à bulletin secret,  
par 29 voix sur 29 votants

→ **FIXE** à 5 le nombre de membres titulaires et à 5 le nombre de membres suppléants de la commission d'appel d'offres, et **DESIGNE** les membres titulaires et suppléants suivants :

<i>Président : le Maire ou son représentant :</i>	
<b><u>Membres titulaires</u></b>	<b><u>Membres suppléants</u></b>
1) Jean Marie FOSSIER	1) Jean-Pierre FARNAULT
2) Alain CLAUDE	2) Nicolas PASTUR
3) Frédéric NAVAS	3) Dominique PONSART
4) Nathalie PRIEUR	4) Patricia HAUPAS
5) Abdenour CHIBANE	5) Brigitte BOSSU

### COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Vu le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu le décret n°97-645 du 31 mars 1997 modifiant le décret du 8 mars 1995,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections du 9 mars 2008, il convient de procéder au renouvellement des élus chargés de représenter la commune de Louvres au sein de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité.

Il est précisé que le Maire est membre de droit de la Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets, par 29 voix sur 29 votants

**DESIGNE** les représentants suivants au sein de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité :

- 1) Jean-Marie FOSSIER
- 2) Nathalie CARRIER

Le Responsable des services techniques fera également partie, à titre consultatif, de cette commission.

## DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DES QUESTIONS DE DEFENSE

Chaque Conseil Municipal désigne parmi les élus un correspondant Défense chargé d'entretenir le lien entre la défense et les citoyens. Il a pour mission d'informer les citoyens sur les questions de défense et d'être l'interlocuteur privilégié pour les armées et les services du Ministère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets, par 29 voix sur 29 votants

**DESIGNE** M. Jean-Claude POTIN comme Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-33

Considérant que par délibération du 4 novembre 2005 la commune de Louvres a adhéré au groupement de commandes pour les services de communications dont le SIPPAREC est le coordonnateur.

Considérant que le Conseil Municipal dispose de l'opportunité de désigner, pour la durée du mandat, 2 représentants du Conseil Municipal à la Commission d'appel d'offres du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletins secrets, par 29 voix sur 29 votants,

**DESIGNE :**

- 1) Alain CLAUDE
- 2) Dominique PONSART

comme représentants de la Commission d'appel d'offres de la commune de Louvres à la commission d'appel d'offres du groupement.

## 3) ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES DIVERS CONSEILS D'ADMINISTRATION OU COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

**Rapporteur :** *Guy MESSAGER*

Désignation des délégués au sein du **Conseil d'Administration** de la **MAISON DE RETRAITE JULES FOSSIER**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués au sein du **Conseil d'Administration** de la MAISON DE RETRAITE JULES FOSSIER.

Après un vote à bulletin secret, **ont obtenu :**

- 1) Magali JOUBERT : 16 voix sur 29 votants
- 2) Naïma VOISIN : 14 voix sur 29 votants
- 3) Brigitte BOSSU : 28 voix sur 29 votants

**Sont élues Mmes Magali JOUBERT et Brigitte BOSSU** en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du **Conseil d'Administration** de la MAISON DE RETRAITE JULES FOSSIER.

Désignation des délégués au sein du **Conseil d'Etablissement** de la  
**MAISON DE RETRAITE JULES FOSSIER**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au sein du **Conseil d'Etablissement** de la **MAISON DE RETRAITE JULES FOSSIER**.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, **par 29 voix sur 29 votants**

**DESIGNE** Mme Magali JOUBERT

en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du **Conseil d'Etablissement** de la **MAISON DE RETRAITE JULES FOSSIER**.

Désignation des délégués au sein du **COMITE DE JUMELAGE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au sein du **COMITE DE JUMELAGE**.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, **par 29 voix sur 29 votants**,

**DESIGNE :**

- 1) Renée DANILO
- 2) Jean-Pierre FARNAULT
- 3) Julien COURY
- 4) Brigitte BOSSU

en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du **COMITE DE JUMELAGE**.

Désignation des délégués au sein du **COMITE DES FETES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au sein du **COMITE DES FETES**.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, **par 29 voix sur 29 votants**,

**DESIGNE :**

- 1) Jean-Claude LECOINTE
- 2) Françoise EMERY
- 3) Nathalie CAILLARD
- 4) Magali JOUBERT

en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du **COMITE DES FETES**.

Désignation des délégués au sein de **DE L'ASSOCIATION FETE AUX BLES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au sein de **l'Association Fête aux Blés**.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, **par 29 voix sur 29 votants**,

**DESIGNE :**

- 1) Jean-Claude LECOINTE
- 2) Jean-Claude POTIN
- 3) Jean-Marie FOSSIER
- 4) Tony SAVIN

en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de **l'Association Fête aux Blés**.

Désignation des délégués au sein du  
**CLUB MUNICIPAL D'ORVILLE DE LOUVRES (CMOL)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au sein du **CLUB MUNICIPAL D'ORVILLE DE LOUVRES (C.M.O.L.)**.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, **par 29 voix sur 29 votants**,

**DESIGNE :**

- 1) Patricia HAUPAS
- 2) Françoise COLLOMB

en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein du **CLUB MUNICIPAL D'ORVILLE DE LOUVRES (C.M.O.L.)**

Désignation des délégués au sein du **COMPLEXE TENNIS DOJO**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au sein du **COMPLEXE TENNIS DOJO**.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, **par 29 voix sur 29 votants**,

**DESIGNE :**

**CONVENTION CMOL/COMMUNE**

- 1) Patricia HAUPAS
- 2) Jean Claude LECOINTE
- 3) Françoise COLLOMB
- 4) Nicolas DUCROCQ

**CONVENTION CMOL/LIGUE/COMMUNE**

- 1) Patricia HAUPAS
- 2) Françoise COLLOMB

pour représenter la commune au sein du **COMPLEXE TENNIS DOJO**.

Désignation des délégués au sein du **F.C.P.L**  
**(FOOTBALL CLUB PUISEUX-LOUVRES)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués au sein du **F.C.P.L. (FOOTBALL CLUB PUISEUX-LOUVRES)**

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletin secret, **par 29 voix sur 29 votants**,

**DESIGNE :**

- |                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| 2 représentants titulaires | 1) Patricia HAUPAS   |
|                            | 2) Nicolas DUCROCQ   |
| 2 représentants suppléants | 1) Françoise COLLOMB |
|                            | 2) Nathalie CAILLARD |

pour représenter la commune au sein du **F.C.P.L. (FOOTBALL CLUB PUISEUX-LOUVRES)**.



#### 4) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Rapporteur :** *Renée DANILLO*

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé pour tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'Administration sous le contrôle du Conseil Municipal dans certaines matières, il est proposé au Conseil Municipal de charger M. le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat :

- 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour lesquels le montant ne dépasse pas 4 000 euros hors taxe ;
- 3°) de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4°) de passer les contrats d'assurances ;
- 5°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 10°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11°) d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, lorsque les délais ne permettent pas une inscription de ces dossiers à l'ordre du jour du Conseil municipal.
- 12°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque les délais ne permettent pas une inscription de ces dossiers à l'ordre du jour du Conseil Municipal ;
- 13°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 euros ;
- 14°) de réaliser les lignes de trésorerie à hauteur de 500 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

**→ donne** délégation à M. le Maire pour la durée du mandat à courir, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

→ **dit** que conformément aux dispositions de l'article L.2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention de Mme le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint en cas d'empêchement de M. le Maire,

→ **dit** que ces décisions seront portées à la connaissance du Conseil Municipal lors de ses séances et qu'elles seront soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations des Conseils Municipaux.

## 5) INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-23.1 et L. 2123-24,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,

Vu la loi n°99-1126 du 28 décembre 1999,

Considérant que les indemnités de fonction sont, en principe, destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que les indemnités votées par le Conseil Municipal pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et de Maires-Adjoints sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que la commune compte 8852 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **fixe** les indemnités de fonction du Maire au taux maximal suivant :

- 55 % de l'indice 1015 (Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale)

→ **fixe** les indemnités de fonction des Maires-Adjoints au taux maximal suivant :

- 40 % de l'indemnité maximale de la commune.

→ **dit** que financement des indemnités allouées au Maire et aux Maires Adjoints est prévu au budget de la commune. Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

## 6) INDEMNITES DE REPRESENTATION DU MAIRE

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Vu l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités des Maires pour frais de représentation,

Considérant que M. le Maire fait régulièrement usage de son véhicule personnel pour les besoins de sa fonction et qu'il est également sollicité pour différentes dépenses du fait de sa fonction.

M. Guy MESSAGER ne participe pas au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** le versement d'une indemnité annuelle forfaitaire de représentation de 3 180 euros à M. le Maire, payable mensuellement en application de l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 7) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Renée DANILO

Conformément à l'article L. 2123-18-2 du Code des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées et handicapées ou à celles qui ont besoin d'aide personnelle, aux Conseillers Municipaux qui participent aux réunions de Conseil Municipal, de commissions ou de tout organisme dans lequel les Conseillers Municipaux ont été désignés pour siéger.

Les élus souhaitant faire une demande de remboursement doivent présenter un état de frais.

Le montant du remboursement ne peut excéder par heure, le montant du SMIC horaire (soit au 1<sup>er</sup> juillet 2007 : 8,44 € brut par heure).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire à rembourser les frais de garde et d'assistance prévus par les textes aux Conseillers Municipaux en ayant fait la demande.

## 8) COMPENSATION FINANCIERE POUR LES ELUS QUI EXERCENT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET QUI DOIVENT PARTICIPER A DES REUNIONS LIEES A LEUR STATUT PENDANT LEUR TEMPS DE TRAVAIL

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

L'article L.2123-3 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes de verser aux élus qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction (Conseillers Municipaux), une participation financière afin de compenser les pertes de revenus qu'ils subissent du fait de leur participation aux différentes réunions des commissions dont ils sont membres.

Cette compensation est limitée à 72 heures par élu et par an, qui représente le maximum prévu par les textes.

Le taux est fixé à 1.5 fois le taux horaire du SMIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **décide d'accorder** sur demande des élus qui exercent une activité professionnelle et sur production d'une attestation de perte de salaire subie, une compensation financière égale à 1.5 fois le taux horaire du SMIC et limitée à 72 heures par élu et par an.

## 9) AUTORISATION DE VERSER UNE INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FRAIS DE REPRESENTATION AU DIRECTEUR GENERAL DE LA VILLE DE LOUVRES

Mme Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

L'article 79 de la loi 99.586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale, fixe de façon limitative la liste des emplois fonctionnels de direction susceptibles dans certaines catégories de collectivités locales, de bénéficier de frais de représentation.

Ainsi, en application de la loi 90. 1067 du 28 novembre 1990, article 21 et du décret 2001-1045 du 6 novembre 2001 relatif à l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation, les agents occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de plus de 5 000 habitants sont concernés.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation est déterminée en application de l'arrêté du 18 octobre 2004 fixant les montants annuels et les modalités d'attribution de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation allouée aux membres du corps préfectoral occupant un poste territorial en Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** de verser au Directeur Général des Services de la ville de Louvres, une indemnité forfaitaire de représentation, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 18 octobre 2004, sur la base de celle versée au Sous Préfet, soit 5 460 € par an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

→ **Dit** que cette indemnité suivra les évolutions prévues par les textes, notamment l'arrêté du 18 octobre 2004.

Les crédits seront inscrits au compte 64.111 du budget primitif 2008.

#### **10) APPROBATION D'UN CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE VENTILATION A REALISER AU GROUPE SCOLAIRE DU BOUTEILLIER**

M. Jean-Marie FOSSIER Maire-Adjoint, expose :

Dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité de l'air au groupe scolaire du Bouteillier, allée Matisse, il est envisagé la création d'un système de ventilations mécaniques pour lequel il est nécessaire de passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec un cabinet spécialisé en fluides pour établir le dossier de consultation des entreprises.

Conformément au Code des Marchés Publics et aux règles internes de la commune, une mise en concurrence a été faite par l'envoi de courriers à 3 bureaux d'études et publications sur le site Internet de la ville (en indiquant les éléments essentiels de la mission).

A l'issue de cette consultation, il s'avère que l'offre la mieux disante provient du bureau d'études AKREMI FRANCE.

Le montant de ce contrat s'élève à 9 600 euros H.T., soit 11 481,60 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire à **signer** ce contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet AKREMI FRANCE,

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2008.

#### **11) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2008.**

Mme Naïma VOISIN, Maire-Adjoint, expose :

Par circulaire en date du 28 janvier 2008, Monsieur Le Préfet du Val d'Oise nous informe de la possibilité d'inscrire dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) des programmes susceptibles d'être subventionnés par l'État.

Suite à un diagnostic effectué par un cabinet extérieur, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de mise en place d'une ventilation mécanique dans l'ensemble des locaux du groupe scolaire le Bouteillier. Un cabinet d'études a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux et définir un coût d'objectif. Montant estimatif des travaux : 100 0000 euros H.T.

(Le coût d'objectif sera connu fin mai, début juin, et les travaux feront l'objet d'une procédure adaptée avec appel à candidatures).

DGE : maximum

Le solde sera prélevé sur l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible pour les travaux précités.

## **12) REVALORISATION DE L'INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE SAINT JUSTIN**

M. Dominique PONSART, Maire-Adjoint, expose :

Le montant de l'indemnité allouée aux prêtres chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Une circulaire du ministère de l'intérieur du 11 février 2008 préconisait une augmentation de l'indemnité de gardiennage des églises communales de 0,79 % portant ainsi le montant de celle-ci à 464,49 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte d'augmenter** l'indemnité de gardiennage de l'église de 0,79%,

→ **décide de verser** au prêtre chargé du gardiennage de l'église Saint Justin, une indemnité de 464,49 € pour l'année 2008.

## **13) MISSION D'ASSISTANCE ET CONSEIL POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES ET PLUVIALES)**

M. Jean-Marie FOSSIER, Maire-Adjoint, expose :

Le contrat de délégation du service public en affermage pour l'exploitation des services de l'assainissement collectif eaux usées et eaux pluviales arrive à échéance le 31 décembre 2008.

En conséquence, il convient de lancer une nouvelle procédure de délégation. La complexité de cette procédure nécessite de recourir à un bureau d'études pour une mission d'assistance et conseil pour la passation de ce contrat de délégation de service public.

Conformément au Code des Marchés Publics et aux règles internes de la commune, une mise en concurrence a été faite sous forme d'une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) ; un cahier des charges a été établi précisant la mission.

A l'issue de cette consultation, il s'avère que l'offre la mieux disante provient du bureau d'études G2C dont le siège social est situé au Val de Reuil dans le département de l'Eure.

Le montant de cette mission est de 7 982 euros H.T., soit 9 546,47 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire à **signer** ce contrat d'assistance et conseil pour la passation d'un contrat de délégation de service public, en matière d'assainissement.

Les crédits sont inscrits au budget annexe d'assainissement 2008.

**14) AVENANT N°4 A LA CONVENTION DU 7 OCTOBRE 1998 POUR LA FOURNITURE D'EAU PAR LA SFDE ET/OU LE SIECCAO AUX COMMUNES DE ROISSY EN FRANCE, LOUVRES, GOUSSAINVILLE, LE THILLAY, VAUD'HERLAND ET AUX SYNDICATS DE BELLEFONTAINE, DE NORD ECOUEN ET DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIERES SUR OISE**

M. Jean-Pierre FARNAULT, Maire-Adjoint, expose :

Lors de la réunion de travail du 14 février 2008 qui s'est tenue à Roissy en France a été présentée la demande de la commune de Vémars d'adhérer à la convention du 7 octobre 1998, en définissant les conditions administrative, technique et financière.

Après examen de cette demande, un projet d'avenant n°4 à la convention a été établi.

Le Conseil Municipal de Louvres, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **approuve** l'avenant n°4 à la convention relative à l'installation des ouvrages publics et à leur gestion pour la fourniture d'eau par la S.F.D.E et/ou le S.I.E.C.C.A.O. aux communes de Roissy en France, Louvres, Goussainville, Le Thillay, Vaud'Herland et aux Syndicats de Bellefontaine, de Nord Ecouen et des Champs Captants d'Asnières sur Oise.

→ **autorise** M. le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention.

**15) CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DERATISATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES BATIMENTS COMMUNAUX**

M. Jean-Marie FOSSIER, Maire-Adjoint, expose :

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, de l'hygiène et de la santé publique, il est nécessaire de mettre en place un contrat pour la dératisation des réseaux d'assainissement sur le domaine public et des bâtiments communaux de la ville de Louvres.

Il a été prévu une fréquence d'intervention de deux fois dans l'année avec la société V.D.S retenue, après consultation de plusieurs sociétés, pour effectuer cette prestation, conformément aux règles internes de la ville (3 propositions minimum).

Le montant de la prestation s'élève à 7 821,23 euros T.T.C. par an, y compris les produits nécessaires à l'appât des animaux,

La durée du contrat est fixée à une année, celui-ci peut être renouvelé 2 fois maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition de contrat de dératisation,

→ **autorise** M. le Maire à **signer** ce contrat.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2008, à l'article 61523-810.

**16) CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE « SOULFULL »**

Mme Françoise EMERY, Maire-Adjoint, expose :

Dans le cadre de la programmation culturelle 2007/2008 il a été prévu la représentation du spectacle de musique Gospel – soul « SOULFULL » le samedi 17 mai 2008 à l'Espace Culturel Bernard DAGUE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de cession des droits d'exploitation de ce spectacle avec la SARL AVRIL EN SEPTEMBRE.

Le montant de la prestation est de 5 275 euros TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6042-413 du budget général de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire à **signer** le contrat de cession du spectacle « SOULFULL » avec la SARL « AVRIL EN SEPTEMBRE ».

## **INFORMATIONS DE M. GUY MESSENGER, MAIRE.**

### **1. CALENDRIER PREVISIONNEL DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAI A DECEMBRE 2008**

<i>Dates proposées de Mai 2008 à Décembre 2008</i>
Vendredi 23 mai 2008
Vendredi 27 juin 2008
Vendredi 19 septembre 2008
Vendredi 7 novembre 2008
Jeudi 11 décembre 2008

### **2. DATES DE REUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

- Commission Action Sociale, sous la présidence d'Eddy THOREAU :  
Jeudi 10 avril 2008 à 20 heures 30.
- Commission Petite Enfance – Enfance – Scolaire, sous la présidence de Naïma VOISIN :  
Lundi 14 avril 2008 à 20 heures 30.
- Commission Culture – Patrimoine – Animation locale, sous la présidence de Françoise EMERY :  
Mercredi 16 avril 2008 à 20 heures 30.
- Commission Travaux – Urbanisme - Logement, sous la présidence de Jean-Marie FOSSIER :  
Jeudi 17 avril 2008 à 20 heures 30.
- Commission Jeunesse et Sports, sous la présidence de Patricia HAUPAS :  
Vendredi 18 avril 2008 à 19 heures.
- Commission Développement Economique - Environnement, sous la présidence de Jean-Pierre FARNAULT : Mercredi 7 mai 2008 à 20 heures 30.
- Commission Finances – Personnel - Intercommunalité, sous la présidence de René DANILO :  
Mercredi 14 mai 2008 à 20 heures 30.
- Commission Communication et Information – Démocratie Locale – Nouvelles Technologies, sous la présidence de Dominique PONSART : Mercredi 21 mai 2008 à 19 heures.

### **3. SUBVENTIONS MUNICIPALES 2008**

#### **Remerciements des associations suivantes au Conseil Municipal :**

- Maison des Jeunes et de la Culture « la Lucarne »,
- Association Touristique et Culturelle de Louvres (ATOLE),
- Amicale des Anciens Elus Municipaux de la ville de Louvres,
- Association Amicale des Sapeurs-Pompiers vétérans du Val d'Oise,
- Comité des fêtes de l'Animation et du Cadre de Vie,
- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (F.N.A.C.A.),
- Association Le Colombier,
- Club des Seniors de Louvres,
- Association Les Indépendants du Bouteillier pour la Réussite de nos Enfants (L.I.B.R.E.),
- Collège François Mauriac,
- Club Municipal d'Orville de Louvres (CMOL),
- Amicale des Anciens Combattants Prisonniers et Victimes de Guerre de Louvres et des Environs,
- Association Point à la Ligne, Comité de défense contre la Ligne à Haute Tension,
- Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de Louvres en Parisis,
- Les Etoiles de Louvres,
- Association de Parents d'Elèves (PEEP),
- Association Blanche de Castille,
- Association France Euro Habitat – FREHA,
- FCPE – Conseil Local Maternelle/Primaire-Louvres.

#### **CALENDRIER**

#### **Du 29 mars au 13 avril, de 14h à 18h à l'Espace culturel Bernard Dague**

Exposition organisée par l'Association des Photographes Amateurs de Louvres (APAL).

#### **Samedi 5 avril 2008 à partir de 14 heures**

Carnaval 2008 organisé par la M.J.C. – Défilé dans les rues de Louvres.

#### **Dimanche 6 avril 2008 à 16 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Théâtre : Devinez qui ? Dix Petits Nègres, d'Agatha Christie.

#### **Vendredi 11 avril 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Forum santé – Intervention d'un nutritionniste.

#### **Samedi 12 avril 2008 de 10 heures à 13 heures au Gymnase Jean COLIGNON**

Forum des métiers.

#### **Dimanche 13 avril 2008 à 16 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Cinéma : Harry Potter et l'ordre du phénix.

#### **Mardi 15 avril 2008 à 20 heures 30 à Roissy en France**

Conseil de Communauté de Communes Roissy porte de France.  
Installation du Conseil Communautaire. Réunion ouverte au public.

#### **Mercredi 16 avril 2008 à 9 heures 15 à Bonneuil en France**

Réunion du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) – Election du Président et des membres du Bureau.

#### **Samedi 19 avril 2008 de 9 heures à 12 heures – visite de la Commune**

Visite des équipements et des chantiers en cours par les membres du Conseil Municipal.

#### **Samedi 19 avril 2008 à 15 heures – Place de la Gare**

Manifestation de l'association « Point à la ligne ».

**Du jeudi 1<sup>er</sup> au dimanche 4 mai 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

21<sup>ème</sup> Salon des Artistes et des Artisans organisé par la MJC.

**Mardi 6 mai 2008 à 20 heures 30 à Roissy en France**

Conseil de Communauté de Communes Roissy porte de France.

Réunion ouverte au public.

**Jeudi 8 Mai 2008 – Rendez-vous à 10 heures 45 devant la Mairie de Louvres**

Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945

**Vendredi 16 mai 2008 toute la journée – Piste d'Athlétisme Sylvain Bariseel**

11<sup>ème</sup> édition de la **Course contre la Faim** organisée par les Collège François Mauriac et André Malraux.

**Samedi 17 mai 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Musique : Gospel - Soul par la formation Soufull.

**Samedi 17 mai 2008 de 11 heures à 20 heures Parc du Château à Louvres**

Festiv'art branché organisé par le Service Développement Local de la ville de Louvres.

**Samedi 17 mai 2008 de 10 heures à 17 heures**

Journée portes ouvertes à la Résidence pour Personnes Agées des Jardins, 12, rue du Bouteillier.

**Vendredi 23 mai 2008 à 20 heures 30 en Mairie de Louvres**

Séance du Conseil Municipal – réunion ouverte au public.

**Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2008.**

Kermesse paroissiale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.